



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E40541

VALABLE JUSQU'AU

10/06/2027

ÉDITÉ LE

10/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/06/1994

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 23/03/2023

16 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL B 395369424

Siret : 395 369 424 00035

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 2104444

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 507256R1247000/001 398143/76

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 507256R1247000/001 398143/76

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : FRANCE COUVERTURE "ARTS ET TECHNIQUES DU TOIT"

81 RUE EDITH CAVELL

81/83

94400 VITRY-SUR-SEINE

Téléphone : 06 64 85 09 09

Fax :

Portable : 0699652345

Site Internet : <http://www.france-couverture-photovoltaïque.com>

E-mail : gestion.admin@francecouverture.net

Responsabilité légale :

BEL MANAGEMENT (880 071 816)

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	11/06/2024
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	11/06/2024
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	11/06/2024
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	11/06/2024
3153	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité supérieure) Mention RGE	11/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	11/06/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	11/06/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	11/06/2024
o Isolation des combles perdus	11/06/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.